

**Établissement Public Territorial  
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

**Séance ordinaire du conseil territorial du 28 juin 2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n°16\_06\_28\_192**

**Modification du règlement intérieur des établissements aquatiques du territoire de l'ancienne CA des Portes-de-l'Essonne**

L'an deux mille seize, le 28 juin à 19h00, les membres du conseil de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 22 juin 2016.

	NOM	Présents	Absents	A donné pouvoir à
ABLON-SUR-SEINE	M. Éric GRILLON	X		
ARCUEIL	M. Daniel BREUILLER	X		
	Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON	X		
ATHIS-MONS	M. Antoine GUISEPPONE	X		
	Mme Christine RODIER		X	Antoine GUISEPPONE
	M. Pascal PETETIN	X		
	M. Patrice SAC	X		
CACHAN	M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC	X		
	Mme Hélène DE COMARMOND	X		
	M. Jacques FOULON		X	Nathalie DINNER
	Mme Edith PESCHEUX	X		
CHEVILLY-LARUE	Mme Stéphanie DAUMIN	X		
	M. Christian HERVY	X		
CHOISY LE ROI	M. Guillaume DIDIER	X		
	M. Patrice DIGUET		X	Didier GUILLAUME
	Mme Isabelle RIFFAUD	X		
	M. Ali ID ELOUALI	X		
	Mme Catherine DESPRES	X		
	M. Tonino PANETTA	X		
FRESNES	M. Jean-Jacques BRIDEY		X	Dominique GIRARD
	Mme Laurinda MOREIRA DA SILVA		X	Héliène De COMMARMOND
	M. Denis HELBLING		X	
	M. Richard DOMPS	X		
GENTILLY	Mme Patricia TORDJMAN	X		
	M. Patrick DAUDET	X		
IVRY-SUR-SEINE	M. Philippe BOUYSSOU	X		
	Mme Marie PIERON	X		
	M. Romain MARCHAND	X		
	Mme Bozena WOJCIECHOWSKI		X	Philippe BOUYSSOU
	M. Mourad TAGZOUT		X	Romain MARCHAND
	M. Pierre CHIESA	X		
	Mme Evelyne LESENS		X	Pierre CHIESA
	Mme Annie-Paule APPOLAIRE	X		
JUVISY-SUR-ORGE	M. Robin REDA		X	Michel PERRIMOND
	M. Michel PERRIMOND	X		
LE KREMLIN-BICETRE	M. Jean-Marc NICOLLE	X		
	M. Jean-Luc LAURENT	X		
	Mme Sarah BENBELKACEM		X	
	Mme Lina BOYAU	X		
L'HAY-LES-ROSES	M. Vincent JEANBRUN	X		
	M. Clément DECROUY		X	Franck LE BOHELLEC
	Mme Françoise SOURD	X		
	Mme Laure HUBERT		x	Françoise SOURD
	M. Pascal NOURY	X		

**Établissement Public Territorial  
Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont**

	NOM	Présents	Absents	A donné pouvoir à
ORLY	Mme Christine JANODET	X		
	M. Thierry ATLAN	X		
	Mme Natalie BESNIET	X		
PARAY-VIEILLE-POSTE	M. Alain VEDERE	X		
RUNGIS	M. Raymond CHARRESSON	X		
SAVIGNY-SUR-ORGE	M. Éric MEHLHORN	X		
	M. Daniel GUETTO	X		
	Mme Nadège ACHTERGAELE		X	Sébastien BENETEAU
	M. Sébastien BENETEAU	X		
	Mme Anne-Marie GERARD	X		
	M. Richard DELL'AGNOLA		X	Pierre SEGURA
THIAIS	M. Daniel BEUCHER		X	Virginie MARCHEIX
	M. Pierre SEGURA	X		
	Mme Virginie MARCHEIX	X		
	Mme Françoise BAUD	X		
VALENTON	M. Franck LE BOHELLEC	X		
VILLEJUIF	Mme Annie GRIVOT	X		
	M. Philippe VIDAL		X	
	M. Elie YEBOUET	X		
	Mme Catherine CASEL		X	Annie GRIVOT
	M. Franck PERILLAT-BOTTONET		X	Catherine DESPRES
	M. Dominique GIRARD	X		
	M. Alain LIPIETZ	X		
	Mme Sakina HAMID	X		
VILLENEUVE-LE-ROI	M. Pascal GAGNEPAIN	X		
	Mme Béatrice COLLET	X		
	Mme Sylvie ALTMAN	X		
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Mme Nathalie DINNER	X		
	M. Alexandre BOYER	X		
	Mme Stéphanie ALEXANDRE		X	Thierry ATLAN
	M. Philippe GAUDIN	X		
	M. Jean-Marie VILAIN		X	Laurent SAUERBACH
VIRY-CHATILLON	M. Laurent SAUERBACH	X		
	Mme Arielle MERRINA		X	Jérôme BERENGER
	M. Jérôme BERENGER	X		
	M. Jean-Claude KENNEDY	X		
VITRY-SUR-SEINE	M. Michel LEPRETRE	X		
	Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN	X		
	M. Jean-Marc BOURJAC	X		
	Mme Sylvie MONTOIR		X	Françoise BAUD
	M. Hocine TMIMI	X		
	Mme Sarah TAILLEBOIS		X	Jean-Marc BOURJAC
	M. Pierre BELL-LLOCH	X		
	Mme Fabienne LEFEBVRE	X		
	M. Rémi CHICOT	X		
	Mme Isabelle LORAND		X	Michel LEPRETRE
	M. Jacques PERREUX	X		
	M. Alain AFFLATET	X		

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Sébastien BENETEAU

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
	Présents	Absents	Pouvoirs	Votants
DELIB 167 à 195	60	32	29	89

## Établissement Public Territorial Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée notamment ses articles 11 et 12 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république et notamment son titre II relatif aux intercommunalités renforcées ;

VU le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement Public Territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

VU la délibération n° du 17 décembre 2015 adoptant le règlement intérieur des établissements aquatiques du territoire de l'ancienne CA des Portes-de-l'Essonne (Centre aquatique et piscine Suzanne Berlioux ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil territorial, par 82 voix pour et 7 abstentions :**

**Décide** de modifier l'article 5 du règlement intérieur des établissements aquatiques du territoire de l'ancienne CA des Portes-de-l'Essonne (Centre aquatique et piscine Suzanne Berlioux) comme suit :

*« Les cotisations aux activités pourront être reportées selon les conditions suivantes :*

*En cas de maladie de plus d'un mois et sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique sportive concernée, un report des cours peut être accordé.*

*Les établissements aquatiques doivent être informés par tout moyen disponible (tél, mail...) de l'absence de l'utilisateur avant l'échéance de l'abonnement trimestriel à l'activité et l'absence doit immédiatement être confirmée par l'envoi du certificat médical.*

*Tout mois commencé est dû. Le nombre de semaines ou mois à reporter sera calculé à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la réception du certificat médical et jusqu'à la fin de la période de contre-indication définie dans ledit certificat.*

*Au cas où le report ne peut être accordé malgré les conditions précitées réunies (impossibilité de report en fin de saison, durée trop longue de maladie, certificat médical de contre-indication définitive, etc.), l'utilisateur peut bénéficier d'un remboursement de son abonnement à l'activité sur présentation d'un certificat administratif signé du Président de l'établissement public territorial 12. Comme pour le report, le nombre de semaines ou mois à rembourser sera calculé à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la réception du certificat médical et jusqu'à la fin de la période de contre-indication définie dans ledit certificat. Les conditions de remboursement pourront être précisées dans la décision fixant les tarifs des équipements aquatiques.*

**CHARGE** le Président, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.



Fait à Vitry-sur-Seine, le 4 juillet 2016,

Extrait certifié conforme,

Le Président, Michel Leprêtre

*Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

### Décision certifiée exécutoire

Transmise en sous-préfecture le .....

Publiée dans le prochain recueil des actes administratifs de l'Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont

Par délégation, Antoine VALBON  
Directeur Général des Services